

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE

N° : 101_2026

Arrêté de police

Objet : travaux chemin de l'Empereur LE TOUVET.

Monsieur le maire du Touvet, Adrian RAFFIN

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L2212-2 et L2213-1 ;

Vu le code de la route

Vu le code de la voirie routière

Vu la demande d'autorisation de la société Grésivaudan Nature, représenté par monsieur Michael Sonzogni domicilié 68 chemin de la Grande Terre 38660 Le Touvet.

Vu l'avis favorable du Maire de Le Touvet, Adrian RAFFIN,

Considérant que pour garantir le bon déroulement des travaux il y a lieu de réglementer l'utilisation du domaine public, et la circulation de la manière suivante :

ARRETE

Article 1 :

La société Grésivaudan Nature est autorisée à réaliser les travaux de coupe de bois chemin de l'empereur du lundi 20 juillet au vendredi 24 juillet 2026.

Article 2 :

Afin de pouvoir réaliser les travaux il est nécessaire d'interdire la circulation sur la section entre la D29 et La Terrasse, chemin de l'empereur.

Article 3 :

La signalisation réglementaire adéquate sera mise en place par le demandeur et pour la durée totale des travaux. Le demandeur est chargé de prévenir les riverains.

L'accès des véhicules de secours sera maintenu de part et d'autre du chantier.

Article 4 :

Le présent arrêté fera l'objet d'une publication et d'un affichage selon les règles en vigueur.

Le maire, Monsieur le Directeur Général des Services est chargé de l'application du présent arrêté dont ampliation sera transmise à :

- gs.letouvet.chef@sdis38.fr (Monsieur le Chef de Centre de Secours)
- cob.le-touvet+mairies@gendarmerie.interieur.gouv.fr (Monsieur le Chef de la gendarmerie du Touvet)
- Le demandeur Grésivaudan Nature

Le Touvet, le 16 juillet 2026,
Le Maire,

Adrien RAFFIN



Le Premier Adjoint
André GONNET